



Aurillac, le 22 décembre 2018 à 17h30

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE JAUNE NEIGE-VERGLAS : RESTRICTIONS DE CIRCULATION SUR LA RN122

Le Cantal est placé en vigilance jaune neige-verglas depuis 15h00 ce mardi 22 janvier 2019.

Au regard des difficultés de circulation liées aux chutes de neige, le préfet du Cantal a décidé de rendre **obligatoire le port d'équipements spéciaux (pneus neige, chaussettes, chaînes) pour tous les véhicules sur la RN122 entre Aurillac et Murat, dans les deux sens de circulation, du mardi 22 janvier à compter de 17h30 au mercredi 23 janvier à 9h00.**

Pour connaître les conditions de circulation :

- <http://www.bison-fute.gouv.fr/>
- routes départementales : <http://www.inforoute15.fr/>

Pour suivre l'évolution des conditions météorologiques :

- <http://www.meteofrance.com>

L'arrêté est consultable sur le site www.cantal.gouv.fr

